



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **13 octobre 2008**

Délibération n° 2008-0324

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Convention triennale 2008-2010 entre la Communauté urbaine et le CBE Lyon-sud portant sur le projet Agenda 21 vallée de la Chimie**

service : **Direction générale - Direction prospective et stratégie d'agglomération**

Rapporteur : Monsieur Charles

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 3 octobre 2008

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 14 octobre 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mmes Elmalan, Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bocquet, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Lyonnet, Morales, Mmes Palleja, Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Turcas, Uhlrich, Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Buna (pouvoir à M. Bouju), Colin (pouvoir à M. Abadie), Desseigne (pouvoir à M. Imbert A), Mme Ait-Maten (pouvoir à M. Flaconnèche), MM. Albrand (pouvoir à Mme Ghemri), Balme (pouvoir à M. Plazzi), David G. (pouvoir à M. Roche), Ferraro (pouvoir à Mme Dubos), Fleury (pouvoir à M. Reppelin), Goux (pouvoir à Mme David M.), Justet (pouvoir à M. Longueval), Kabalo (pouvoir à M. Lung), Léonard (pouvoir à Mme Revel), Louis (pouvoir à Mme Levy), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Muet, Terracher (pouvoir à M. Chabrier), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Lambert), M. Vergiat (pouvoir à M. Rousseau).

Absents non excusés : Mme Bonniel-Chalier, MM. Cochet, Genin, Havard, Mme Perrin-Gilbert, MM. Pillonel, Touraine.

Séance publique du 13 octobre 2008**Délibération n° 2008-0324**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Convention triennale 2008-2010 entre la Communauté urbaine et le CBE Lyon-sud portant sur le projet Agenda 21 vallée de la Chimie**

service : Direction générale - Direction prospective et stratégie d'agglomération

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 septembre 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le Conseil communautaire a voté le 17 mai 2005 un Agenda 21, document stratégique et opérationnel en matière de développement durable.

Dans sa nouvelle version, adoptée le 12 novembre 2007, il se décline en 100 actions, structurée selon cinq orientations :

- favoriser tout à la fois la cohésion sociale et le développement économique,
- lutter contre l'effet de serre,
- améliorer le cadre de vie des habitants,
- animer le territoire et accompagner les communes dans la prise en compte du développement durable,
- mobiliser l'institution pour un développement durable.

Mais l'une des particularités de la démarche menée par la Communauté urbaine est aussi de croiser les différentes échelles territoriales. A ce titre, différents projets de territoires en matière de développement durable sont engagés qui peuvent relever d'une démarche communale ou intercommunale.

Depuis 2005, trois démarches territoriales spécifiques ont été réalisées de manière partenariale entre la Communauté urbaine, les communes et les acteurs locaux : le projet d'aménagement Anneau bleu, l'Agenda 21 vallée de la Chimie et l'Agenda 21 val de Saône.

Ces projets se retrouvent autour de finalités communes :

- faire évoluer progressivement les politiques locales, les projets, les modes de faire vers le développement durable, avec une démarche plus participative et en croisant les regards, les initiatives, et les approches,
- engager une démarche de progrès et être en capacité de l'évaluer.

Ces démarches se veulent pragmatiques et réalistes, elles visent à unir les efforts des communes et de chacun des territoires pour progresser à la mesure des moyens disponibles et créer des effets d'entraînement positifs.

Il s'agit aujourd'hui de proposer des modalités spécifiques d'animation de projet concernant la mise en œuvre de l'Agenda 21 territorial de la vallée de la Chimie.

L'Agenda 21 de la vallée de la Chimie est un projet mené depuis 2006, en partenariat entre la Communauté urbaine, les communes de Lyon 7^e arrondissement, Saint Fons, Feyzin, Solaize et Pierre Bénite mais aussi les acteurs locaux du territoire (associations, entreprises).

En liaison avec un comité de pilotage regroupant le vice-président en charge du développement durable et des Agendas 21 territoriaux de la Communauté urbaine et les maires et adjoints au développement durable des cinq communes concernées, un travail concerté a abouti, dès la fin 2007, à la formalisation d'un programme d'actions regroupées au sein de quatre orientations transversales :

- orientation n° 1 : Vivre dans la vallée de la Chimie,
- orientation n° 2 : Travailler dans la vallée de la Chimie,

- orientation n° 3 : Réhabiliter et préserver la vallée de la Chimie pour les générations futures,
- orientation n° 4 : S'impliquer dans la vallée de la Chimie.

Le 7 juillet 2008, le comité de pilotage Agenda 21 vallée de la Chimie, confirmant la poursuite de la démarche engagée en 2006, a exprimé son souhait de pouvoir créer une fonction d'animation et de coordination de la mise en œuvre de cet Agenda 21 territorial.

Afin d'être au plus prêt du territoire et en liaison avec les communes et l'ensemble des acteurs du projet, le comité de pilotage a proposé que le Comité de bassin d'emploi de Lyon-sud (CBELS) porte cette nouvelle mission en partenariat avec la Communauté urbaine et les communes concernées.

Depuis 2004, la Communauté urbaine a conventionné avec le Comité de bassin d'emploi Lyon-sud afin de soutenir l'animation économique locale sur les conférences des maires Lône et Coteaux du Rhône et Portes du Sud.

Considérant les enjeux de complémentarité entre cette mission d'animation économique avec la mission d'animation de l'Agenda 21 de la vallée de la Chimie, la Communauté urbaine souhaite apporter son soutien au CBELS en lui versant une contribution financière pour lui permettre de porter cette animation territoriale.

A ce titre, le CBELS mettra en place un chef de projet autour des trois axes de travail suivants :

- la mise en place et l'animation d'un système de gouvernance locale de l'Agenda 21 territorial de la vallée de la Chimie. Cette action sera réalisée sur la base des arbitrages pris par le Comité de pilotage Agenda 21 vallée de la Chimie en liaison avec le Comité de pilotage Agenda 21 de la Communauté urbaine,
- la coordination de la mise en œuvre du plan d'action Agenda 21 vallée de la Chimie,
- la gestion du dispositif de concertation et de communication locale nécessaire à la bonne mise en œuvre du projet. Ce volet devra être travaillé en complémentarité avec la stratégie de communication développement durable de la Communauté urbaine mais aussi des communes et des acteurs locaux.

Pour ce faire, dans le cadre d'une convention triennale 2008-2010, la Communauté urbaine apporte son concours financier aux actions pluriannuelles définies par cette dernière et le CBELS, conformément à ses statuts et après validation des élus membres du Comité de pilotage de l'Agenda 21 territorial de la vallée de la Chimie.

La Communauté urbaine versera, pour l'année 2008-2009, une subvention de 80 000 € TTC. Pour les deux années suivantes, le montant sera délibéré en conseil de Communauté au regard du plan d'actions de l'année et du bilan de l'année précédente ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve la convention triennale 2008-2010 entre la Communauté urbaine et le Comité de bassin d'emploi Lyon-sud.

2° - Accepte, dans le cadre de cette convention, de verser une subvention de 80 000 € pour l'année 2008-2009.

3° - Autorise monsieur le président à signer la convention avec le Comité de bassin d'emploi Lyon-sud pour un montant de 80 000 €.

4° - La dépense sera portée sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - exercice 2008 - compte 0657 380 - fonction 0830 - centre de gestion 120500 - ligne de gestion 027506.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 16 octobre 2008.